

Banc d'essai(s)

L'incubateur
de l'ENSA
Paris-la Villette

Appel à candidatures 2026

École nationale supérieure
d'architecture de Paris-la Villette
144 avenue de Flandre
75019 Paris
T. +33 (0)1 44 65 23 00
incubateur@paris-lavillette.archi.fr
www.paris-lavillette.archi.fr


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

ensa paris  la villette

La
Villette
Pro

L'École nationale supérieure d'architecture de Paris-la Villette a créé en 2025 Banc d'Essai(s), son incubateur de jeunes entreprises d'architecture, engagé, ouvert et en lien avec les enjeux contemporains.

Quels sont les objectifs de Banc d'essai(s) ?

Banc d'essai(s) a pour ambition d'accompagner la transition entre la formation initiale et la vie active, entre le salariat et l'entrepreneuriat. Il a aussi pour objet d'accompagner les entrepreneurs en architecture dans les transitions sociétales – écologique et numérique – pour faire face notamment aux enjeux et défis économiques, sociaux et éthiques qu'elles impliquent.

À qui s'adresse l'incubateur Banc d'essai(s) ?

Peuvent être candidats à l'incubation au sein de l'ENSA Paris-la Villette :

- les diplômés des écoles d'architecture, quel que soit leur diplôme [DPLG, ADE, DE-HMONP ou titre équivalent], leur âge ou leur statut antérieur [salarié, associé, etc.] ;
- ayant créé récemment [moins de 5 ans], ou étant sur le point de créer une activité indépendante et entrepreneuriale ;
- seuls ou à plusieurs [avec leurs [futurs] associés diplômés d'une ENSA ou non] ;
- en lien avec les métiers de l'architecture, dans un sens très large : architecture, paysage, urbanisme, scénographie, design, AMO, ou tout autre projet hybride et pluridisciplinaire.

Effectifs de la sélection :

Chaque année, un maximum de 20 entreprises ou projets d'entreprises sont sélectionnés.

À l'issue de la période d'incubation :

Une attestation de formation, justifiant de son obligation de formation en cas d'inscription au tableau de l'Ordre des architectes, est transmise au participant.

Critères de sélection des projets d'entreprise

Sont retenus en priorité les profils de candidats et les projets qui démontrent :

- **leur engagement** : de quelque nature que ce soit, dans leur pratique professionnelle, tant au niveau écologique, social et solidaire, technique, etc. que vis-à-vis d'un territoire, des habitants, d'une éthique, de valeurs qui donnent sens à cet engagement ;
- **la singularité de leur activité**, ou de la manière d'exercer la maîtrise d'œuvre et conception le cas échéant, dans l'esprit de l'ENSA Paris-la Villette qui a toujours été une école ouverte notamment à l'expérimentation et à la diversité des activités ;
- **leur motivation** : le candidat ou la candidate doit décrire l'état d'avancement de son projet d'entreprise [éventuellement, une activité déjà expérimentée dans un autre cadre] et exprimer clairement ses attentes vis-à-vis de l'incubateur.

Les dossiers retenus sont ceux qui présentent la meilleure cohérence entre leurs attentes et le programme proposé. L'objectif est de constituer un collectif d'incubés dont le niveau de maturité est équilibré dans la variété de l'état d'avancement des différents projets d'entreprise, afin de permettre à la fois une émulation et une dynamique de transmission horizontale.

Programme de l'incubateur

Le programme de l'incubateur se décline en trois volets essentiels : **créer, gérer et développer son entreprise**; cela à travers des rencontres mensuelles avec deux types d'intervenants :

- **Experts des secteurs d'activités propres à l'entrepreneuriat** intervenant ponctuellement dans leur domaine de compétence spécifique ;
- **Alumni de l'ENSA Paris-la Villette** de profils différents ayant une activité confirmée et présents pour accompagner les projets d'entreprise en partageant leur expérience particulière.

L'incubation se déroule sur l'année 2026, en neuf séances de deux journées consécutives, de février à novembre en présentiel dans les locaux de recherche de l'ENSA Paris-la Villette.

Séance 1

Février 2026 : CONSTRUCTION – DÉCONSTRUCTION. Projet d'entreprise, projet d'incubation

Séance 2

Mars 2026 : ENTREPRISE COMME OUTIL – LES OUTILS D'ENTREPRISE. Forme juridique, modèle économique

Séance 3

Avril 2026 : IDENTITÉ – POSITIONNEMENT – COMMUNICATION. Diffuser, valoriser

Séance 4

Mai 2026 : MONDE ÉCONOMIQUE 1 / DU TERRITOIRE D'ACTION À L'ENTREPRISE. Marché, prospection, commande

Séance 5

Juin 2026 : MONDE ÉCONOMIQUE 2 / VIE DE L'ENTREPRISE. Gestion durable

Séance 6

Juillet 2026 : GESTION DES RESSOURCES 1 / EMPLOI. Embaucher, manager

Séance 7

Septembre 2026 : GESTION DES RESSOURCES 2 / RE-EMPLOI. Économie circulaire

Séance 8

Octobre 2026 : GESTION DES RESSOURCES 3 / FILIÈRES. Écomatériaux

Séance 9

Novembre 2026 : BILAN, OUVERTURE, ENGAGEMENT. Économie sociale et solidaire

Partenaires



Comment postuler ?

Calendrier :

- Lancement de l'appel à candidatures : 1^{er} octobre 2025
- Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 16 novembre 2025 à minuit
- Examen des dossiers de candidature : novembre-décembre 2025
- Publication de la sélection des dossiers retenus : mi-décembre 2025
- Inscriptions administratives : janvier 2026
- Début du programme : février 2026

Frais d'inscription par projet d'entreprise :

Le montant des frais d'inscription annuels est de 650€ par entreprise.

Composition du dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit comprendre les trois fichiers suivants (en format PDF) :

1. Dossier administratif

Format de l'enregistrement : *01_nom du candidat ou de l'agence_dossieradmin.pdf*

- Formulaire de candidature (« Informations personnelles ») rempli ;
- Copie des pièces d'identité des associés de l'entreprise candidate ou de la pièce d'identité du candidat individuel ;
- Curriculum Vitae des associés de l'entreprise candidate ou du candidat individuel ;
- Copies des diplômes (diplôme d'architecte et les éventuels diplômes ou habilitations complémentaires) des associés de l'entreprise candidate ou du candidat individuel ;
- Pour les entreprises déjà créées: extrait Kbis

(ou équivalent : SIREN, immatriculation RSEIRL, etc.), attestation de l'inscription à l'Ordre et attestation de l'assurance (le cas échéant) ;

- Pour les entreprises en cours de constitution : projet de statuts et/ou business plan.

2. Motivation et objectifs

Format de l'enregistrement : *02_nom du candidat ou de l'agence_motivation.pdf*

Un texte au format PDF présentant la motivation de l'entreprise candidate (ou du candidat individuel) pour rejoindre l'incubateur de l'ENSA Paris-la Villette. Le texte doit préciser l'ancienneté de l'entreprise (ou le stade du projet de création de l'entreprise) et les objectifs pour l'année d'incubation. Une attention particulière sera portée à l'engagement de l'entreprise (environnemental, social et solidaire, technique, etc.).

3. Dossier de travaux (portfolio)

Format de l'enregistrement : *03_nom du candidat ou de l'agence_travaux.pdf*

Un dossier au format PDF présentant l'entreprise candidate et ses références (ou le candidat individuel et ses références). Pour chaque projet présenté, préciser le rôle du candidat et s'il s'agit ou non d'un projet conçu en nom propre.

Modalités de dépôt des candidatures

Le dossier de candidature doit être déposé sur la **plateforme Taïga** : <https://taiga.archi.fr/taiga/cnd/>

Le formulaire de candidature et un guide pratique pour le dépôt des candidatures sont disponibles sur le site de l'ENSA Paris-la Villette : www.paris-lavillette.archi.fr

* Qu'est-ce que La Villette Pro ?

La Villette Pro est un cercle d'échanges sur les pratiques professionnelles mobilisant étudiants, enseignants, alumni, et des partenaires comme Passerelle V, le Conseil régional de l'Ordre des architectes d'Île-de-France et le Conservatoire national des arts et métiers, au sein de l'ENSA Paris-la Villette.

La Villette Pro bénéficie du soutien du ministère de la Culture depuis 2023, dans le cadre du programme CulturePro. À partir de 2025, La Villette Pro est également soutenu par le projet ConfluencES, lauréat de l'appel à projets ExcellencES (ANR - France 2030).